

## Concours « Mon poussin, mes poussins, nos poussins » - Règlement

---

### 1. ORGANISATEUR

L'organisateur du concours « Mon poussins, mes poussins, nos poussins » est le Musée d'histoire naturelle de Fribourg (MHNH). Le concours est organisé dans le cadre de l'exposition « Simplement Poussins » (2021).

### 2. CATEGORIES

Le concours comporte 2 catégories et la participation est ouverte à :

a. Catégorie TOUT PUBLIC : Toute personne physique de plus de 5 ans domiciliée en Suisse. Les collaboratrices et collaborateurs du MHNH et les membres du comité de la Société des Amis du MHNH ainsi que leur famille directe sont exclus du concours. La catégorie est divisée en 4 sous-catégories selon l'âge des participants :

- i. 5-6 ans
- ii. 7-9 ans
- iii. 10-12 ans
- iv. 13-113 ans

b. Catégorie SCOLAIRES : Les classes d'école des cycles 1 et 2 (1-8H) de Suisse. Une classe comprend un groupe d'élèves accompagné d'un-e enseignant-e durant l'année scolaire. Une seule participation par classe est autorisée, y compris pour les classes à plusieurs degrés, notamment 1-2H. La catégorie est divisée en 2 sous-catégories :

- i. 1-4H
- ii. 5-8H

### 3. DUREE

Le concours débute le 15 janvier 2021 et se termine le 5 mars 2021 à minuit. Afin que tous les travaux arrivent au MHNH avant le 5 mars, le délai d'envoi (date du timbre postal) est fixé au 26 février 2021. Les travaux apportés au MHNH jusqu'au 5 mars seront acceptés.

### 4. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les conditions de participation sont les suivantes :

a. Catégorie TOUT PUBLIC : créer une œuvre sur papier A4 représentant un ou plusieurs poussins en utilisant uniquement les couleurs JAUNE, ORANGE ET BLEU, en technique libre. Le prénom, le nom, la date de naissance (jour, mois, année) de l'auteur et un numéro de téléphone ainsi qu'une adresse email de contact doivent impérativement figurer au verso de l'œuvre.

Les travaux sont envoyés NON-PLIES à :

Musée d'histoire naturelle, Ch. du Musée 6, 1700 Fribourg  
ou déposés directement dans la boîte aux lettres du Musée.

b. Catégorie SCOLAIRES : créer une œuvre collective (une par classe) sur affiche F4 représentant un ou plusieurs poussins en utilisant uniquement les couleurs

JAUNE, ORANGE ET BLEU, en technique libre. Les supports (affiches F4) sont envoyés aux classes après inscription.

Les travaux sont envoyés roulés (et non-pliés) à :

Musée d'histoire naturelle, Ch. du Musée 6, 1700 Fribourg

ou déposés directement à la réception du MHNF du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h.

Les œuvres qui ne respectent pas les conditions énoncées ci-dessus (thème, format, couleurs, coordonnées de l'auteur incomplètes ou erronées) sont exclues du concours. L'organisateur se réserve le droit d'exclure les œuvres dont il juge le contenu inapproprié.

#### 5. EXPOSITION DES TRAVAUX

Les travaux sont exposés dans l'exposition « Simplement Poussins » du 13 mars au 18 avril 2021. Si, en raison de la situation sanitaire, le MHNF devait être fermé durant cette période, les travaux seront visibles en ligne.

#### 6. PRIX

Les lauréats sont désignés par un jury ad-hoc composé de 5 personnes physiques et d'une 6<sup>ème</sup> entité composée par l'ensemble des visiteurs de l'exposition « Simplement Poussins ». Si les visiteurs ne peuvent fréquenter l'exposition en raison de la fermeture du Musée pour des raisons sanitaires, le vote du public sera fait en ligne.

Les prix sont :

- a. Catégorie TOUT PUBLIC : le lauréat de chaque catégorie d'âge (4 lauréats en tout) reçoit une fête d'anniversaire au Musée, pour lui-même et un nombre d'amis à définir en fonction de la situation sanitaire en vigueur, mais d'un maximum 10 personnes.
- b. Catégorie SCOLAIRES : 2 classes du cycle 1, et 2 classes du cycle 2, reçoivent la participation à l'atelier de leur choix au MHNF, ainsi qu'un goûter le jour de l'atelier.

Si la situation sanitaire ne permet pas d'organiser les prix au moment désiré, les lauréats sont priés de patienter jusqu'à une période plus propice. Les gagnants sont avisés par courriel et les résultats sont communiqués sur [www.mhnf.ch](http://www.mhnf.ch) dès le 19 avril 2021.

#### 7. ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

Le fait de participer au concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité. Toute voie de recours est exclue pour ce concours.

#### 8. PROTECTION DES DONNEES

Le MHNF garantit que les données récoltées sont traitées de manière confidentielle, en accord avec les dispositions légales de protection des données. Elles sont utilisées uniquement pour ce concours.